



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La sous-préfecture de Confolens

ARRÊTÉ n° 16-2024-02-22-00003

fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 10 mars 2024 dans la commune de FONTENILLE

**LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 21 octobre 2022 portant nomination de Madame Juliette BRUNEAU sous-préfète de Confolens ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2024 donnant délégation de signature à Madame Juliette BRUNEAU sous-préfète de Confolens ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2024 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de FONTENILLE pour l'élection complémentaire de quatre membres du conseil municipal ;

Vu les récépissés définitifs en date du 22 février 2024 d'enregistrement de déclarations des candidatures déposées pour le premier tour de l'élection partielle complémentaire organisée dans la commune de FONTENILLE le dimanche 10 mars 2024 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la sous-préfète de Confolens

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La liste de candidature au premier tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de FONTENILLE le dimanche 10 mars 2024 est fixée comme suit :

- Monsieur ANGLÈS Thomas,
- Monsieur GIRAUD Medhi,
- Monsieur LAIR Cédric,
- Monsieur MALLET Jean-Luc

ARTICLE 2 : La sous-préfète de Confolens et le maire de la commune de FONTENILLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratif et affiché en mairie sans délai.

Confolens, le 22 FEV. 2024

Pour la préfète et par délégation,

La sous-préfète



Juliette BRUNEAU